

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVARD, MILON, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

**Gare de Saumur (Service d'hiver, 1<sup>er</sup> novembre.)**

**Départs de Saumur pour Nantes.**  
7 heures 45 minut. soir, Omnibus.  
3 — 52 — — — Express.  
3 — 32 — — — matin, Express-Poste.  
9 — — — — — Omnibus.  
**Départ de Saumur pour Angers.**  
1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

**Départs de Saumur pour Paris.**  
9 heure 50 minut. mat. Express.  
11 — 51 — — — matin, Omnibus.  
6 — 6 — — — soir, Omnibus.  
9 — 44 — — — Direct-Poste.  
**Départ de Saumur pour Tours.**  
3 heures 15 minut. matin, March.-Mixte.  
8 — 7 minut. matin, Omnibus.

**PRIX DES ABONNEMENTS.**

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. «  
Six mois, — 10 » — 13 «  
Trois mois, — 5 25 — 7 50  
L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

**CHRONIQUE POLITIQUE.**

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur*:  
Après les derniers conflits qui ont éclaté entre les  
troupes turques et les Monténégrins, la Porte s'était  
engagée à maintenir l'état de possession existant en  
1856. Afin de déterminer les droits respectifs résultant  
de cet accord, des commissaires ont été envoyés sur  
les lieux, et les représentants de la France, de  
l'Autriche, de la Grande-Bretagne, de la Prusse et  
de la Russie auprès de la Sublime-Porte, adoptant,  
de concert avec le gouvernement ottoman, la délimita-  
tion proposée par la majorité de la commission,  
ont signé, le 8 de ce mois, à Constantinople, un  
protocole qui consacre l'entente entre les parties, et  
aura pour effet de prévenir désormais le retour des  
complications regrettables auxquelles il était devenu  
urgent de mettre un terme, dans l'intérêt de l'hu-  
manité et de la paix générale.

**DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.**

Berne, 11 novembre. — Le Conseil fédéral a pré-  
venu les chambres de commerce suisses que l'union  
horlogère de Chaux-de-Fonds préparait une expédi-  
tion directe pour la Perse, la Chine et le Japon; les  
chambres de commerce sont invitées à s'y associer.

Marseille, le 11 novembre. — La malle de l'Inde  
est arrivée; elle ne contient rien d'important. Des  
lettres d'Alexandrie, du 4, annoncent la mort  
d'Arakel-Bey, gouverneur du Soudan.

Le chemin de fer du Caire à Suez sera livré à la  
circulation dans le courant de décembre.

Marseille, le 11 novembre. — Les nouvelles de  
la Chine vont jusqu'au 28 septembre. Elles nous ap-  
prennent qu'à Tourane les canonnières françaises  
ont détruit, en une demi-heure, cinq forts cochin-  
inois. Les troupes françaises et espagnoles occu-  
pent ces forts, d'où elles poussent des reconnais-  
sances dans l'intérieur.

La presqu'île de Tourane serait déclarée terri-  
toire français. L'expédition devait marcher en avant  
pour attaquer la capitale de la Cochinchine à la fin  
de septembre.

On mande de Hong-Kong, que l'ambassadeur  
russe rapporte un traité avantageux du Japon. Les

commissaires chinois continuaient à ne pas arriver  
à Shanghai, mais on avait l'espérance de reprendre  
les négociations dans le mois d'octobre.

Le journal officiel de Pékin annonce que le gou-  
vernement chinois a le projet de fortifier l'embou-  
chure du fleuve Peiho pour arrêter les barbares.

Trieste, 11 novembre. — Le *Courier de Constan-*  
*tinople*, du 7, annonce la cinquième et probable-  
ment la dernière conférence de la commission du  
Monténégro.

Les musulmans accusés d'avoir pris part au mas-  
sacre de Djeddah ont comparu devant un conseil de  
justice. — Havas.

**EXTÉRIEUR.**

BELGIQUE. — Voici le texte du discours prononcé  
à Bruxelles, par le roi Léopold, à l'ouverture de la  
session des chambres belges:

« Messieurs,  
Je me félicite de me retrouver au sein de la  
représentation nationale, dans des circonstances  
toutes favorables à notre pays, au double point de  
vue de sa situation intérieure et de ses relations avec  
les pays étrangers.

« Ces relations, fondées sur des sentiments de  
confiance réciproque, continuent à s'affermir en se  
développant. Plusieurs traités vous seront commu-  
niés. L'un d'eux aura pour effet d'affranchir de  
toute entrave, à la frontière des deux pays contrac-  
tants, les productions littéraires. Nous chercherons,  
en outre, par une loi nouvelle, à garantir d'une ma-  
nière plus efficace et plus complète les droits des  
écrivains et des artistes.

« Le gouvernement, pénétré des devoirs qui lui  
incombent pour le développement moral et intellec-  
tuel du pays, consacre tous ses soins à la prospérité  
de l'enseignement public.

« Les instituteurs primaires ont reçu un gage  
manifeste de sa sollicitude, dans votre dernière  
session, et la jeunesse de nos écoles, réunie avec  
ses maîtres, m'a témoigné, dans une récente sol-  
lennité, des sentiments dont je garderai le souve-  
nir.

« Les locaux des écoles primaires étant reconnus  
insuffisants, dans un grand nombre de communes,

un nouveau crédit vous sera demandé pour aider  
leurs administrations à pourvoir à ce besoin popu-  
laire.

« Les questions qui se rattachent à l'exercice de  
la bienfaisance publique, seront résolues à la suite  
d'une enquête sur la situation des classes indigentes  
et sur l'efficacité des moyens mis en usage pour les  
soulager. Mon gouvernement n'a pas cru devoir  
différer la présentation d'un projet de loi qui aura  
pour but de faire cesser les divergences d'opinion  
auxquelles a donné lieu la rédaction de l'article 84  
de la loi communale.

« En dépit d'une crise commerciale, qui a forte-  
ment éprouvé beaucoup de contrées, les intérêts  
matériels du pays ont continué à se développer avec  
une remarquable énergie. Notre chemin de fer na-  
tional qui, depuis bientôt vingt-cinq années, contri-  
bue largement à cette amélioration, vient de s'ac-  
croître et pour ainsi dire de se compléter par la li-  
gne du Luxembourg, qui crée sur notre territoire  
une nouvelle voie de transit des plus importantes,  
et relie au pays une province intéressante en lui  
ouvrant des sources nouvelles de prospérité. Les  
populations l'ont vivement senti; j'ai été heureux  
de m'associer par ma présence, aussi bien que par  
mes sentiments, à leur satisfaction et à leurs espé-  
rances.

« Le progrès de la richesse publique exerce une  
influence heureuse sur la situation du trésor. Les  
recettes ordinaires présentent, relativement aux  
dépenses, un excédant qui a servi à réduire la dette  
flottante.

« Le taux du droit de patente des bateliers a  
donné lieu, depuis longtemps, à des plaintes fon-  
dées. Un projet de loi vous sera présenté pour ré-  
duire cet impôt.

« Un projet vous sera également soumis pour as-  
surer une meilleure répartition de la contribution  
foncière.

« Mon gouvernement appellera votre attention  
sur des mesures destinées à favoriser le commerce  
et l'industrie, en facilitant les prêts sur marchan-  
dises et la vente publique des décrets et des mati-  
ères premières qui alimentent principalement le  
commerce maritime.

« Les moyens propres à inspirer la prévoyance  
aux classes laborieuses, doivent être l'objet des

**FEUILLETON**

**LA LANDE AU DIABLE.**

**LÉGENDE DE CRIMÉE.**

(Suite.)

C'était d'autant mieux de la part de Dimitri, que jus-  
qu'alors on l'avait laissé vivre en gentilhomme campa-  
gnard. Chasser, pêcher, courir le pays sur le fringant Bi-  
jou, telles avaient été ses seules occupations. Depuis quel-  
que temps, il y joignait de fréquentes visites à la fille du  
riche Yvan Goronetz, la belle Yvanowna, sa fiancée, qu'il  
aimait comme on aime à vingt ans. Eh bien! à partir de  
ce jour-là, il ne chassa plus, il ne pêcha plus; — il  
laissa à l'herbe le pauvre Bijou, qui en semblait tout  
attristé; à peine se permit-il chaque soir, après le tra-  
vail, d'aller échanger un regard, un serrement de main,  
un sourire avec sa chère Yvanowna!

Oh! c'était un brave jeune homme que Dimitri.... il  
avait résolu de se dévouer uniquement à son père et il  
ne songeait plus qu'à l'assister dans son découragement,  
qu'à le sauver de la ruine. Malheureusement, il était trop tard.

Matheus Kew avait épuisé son capital, et contracté  
des dettes nombreuses. Les prêteurs commencèrent leurs  
tracasseries. Pauvre père Matheus! Le Bistraya durant la  
nuit, durant le jour les créanciers, c'était par trop.

Et le plus terrible de tout, le plus impitoyable, c'était  
précisément Yvan Goronetz, un voisin... un ami!

Malgré tout, le mal avait pu se réparer encore peut-  
être...

Oui.... mais avec des laboureurs patients et dévoués.

Hélas! à la ferme du bonheur — ce surnom maintenant  
devenait presque une dérision — il n'y avait plus que des  
Turcs.

Chez nous on dit: pas d'argent pas de Suisses!... on  
dit en Orient: pas d'argent pas de Turcs!

Un samedi soir, Matheus ne put effectuer la paie; le  
lendemain, tous les Turcs avaient disparu.

De plus, afin de se nanter par leurs propres mains,  
ils avaient complètement dévalisé la ferme.

Allez donc courir après eux de l'autre côté de la mer  
Noire!

Le défricheur fut atterré.

— Que faire maintenant, murmura-t-il avec une som-  
bre douleur. Maintenant que je suis seul?

— Pardon, mon père! fit Dimitri. Nous sommes  
deux!

— Nous sommes trois... ajouta une autre voix... faites  
excuse, mes maîtres?

Celui qui venait de parler ainsi, c'était un vieux Bes-  
sarabien qui s'appelait Ostap.

Matheus Kew l'avait amené avec lui dès son premier  
voyage en Crimée: c'était une sorte de Caleb oriental.

Le pauvre colon se sentit reconforté par ce double dé-  
vouement. Il embrassa son fils; il sera la main d'Ostap,  
et il se redressa tout plein d'un nouveau courage; en  
disant ce seul mot:

— Essayons!

Mais que pouvaient trois hommes sans argent contre  
un sol indomptable, contre des créanciers sans pitié,  
contre le Bistraya, contre le diable!

Après quelques mois de lutte désespérée, Matheus  
Kew tomba malade, et s'en fut rejoindre sa femme au  
champ de repos.

Jamais orphelin ne montra autant de désolation que  
Dimitri. C'était pour lui que son père avait voulu deve-  
nir riche, pour lui qu'il s'était ruiné; c'était pour lui  
qu'il était mort.

Le jeune gars le savait; aussi comme il pleura.

C'était une forte et vaillante nature, cependant. Il porta  
superbement son malheur, et quand on revint du cime-  
tière, on eût dit le fils d'un hetman des temps antiques.

préoccupations des pouvoirs publics. Des propositions vous seront faites pour introduire dans l'institution de la caisse de retraite des modifications indiquées par l'expérience et pour instituer sur de larges bases un bon système de caisses d'épargne.

» L'amélioration de la voirie vicinale et de l'hygiène publique recevra de votre concours une nouvelle impulsion.

» Vous aurez à vous prononcer, dès le début de la session, sur la loi relative à la contrainte par corps et sur la réforme du Code pénal que la chambre actuelle tiendra à honneur d'accomplir.

» Une loi sur l'organisation judiciaire sera soumise à vos délibérations.

» La garde civique et l'armée continuent de se montrer dignes de notre commune sollicitude et animées du même esprit de patriotisme.

» Mon gouvernement s'occupe des réformes à introduire dans la législation sur la milice.

» Le dernier recensement décennal a constaté une augmentation de population, dont une des conséquences doit être l'accroissement du nombre des membres de la représentation nationale.

» Tel est, Messieurs, l'ensemble des travaux qui doivent vous occuper dans le courant de cette session. J'ai la conviction que votre patriotisme ne reculera pas devant l'accomplissement de cette tâche laborieuse, et que je puis attendre de la représentation nationale un appui loyal et actif qui permette à mon gouvernement d'imprimer aux affaires publiques une marche à la fois régulière et féconde. (Constitutionnel.)

ESPAGNE. — On sait que des troupes espagnoles devaient s'embarquer aux îles Philippines pour l'expédition de Cochinchine. La *Espana* publie l'ordre du jour suivant, adressé à cette occasion par le général de Norzagaray, à une partie de ces troupes :

« Soldats ! une partie de l'armée des Philippines et de sa marine va, conjointement avec la brillante marine et la brave armée française, ces filles favorisées de la victoire, prendre part à l'expédition destinée à venger les insultes faites à notre sainte religion et à nos pieux missionnaires, dans l'empire d'Annam, où flotteront bientôt réunis les aigles françaises et les drapeaux de Castille.

« La cause est sainte, et la main de Dieu guidera vos pas ; elle est glorieuse, et notre reine cueillera avec plaisir vos lauriers. Elle est inspirée par l'honneur et la civilisation, et un peuple entier vous devra la tranquillité de sa conscience. De vous, qui avez eu le bonheur d'être choisis pour partir, la reine, vos camarades, qui envient votre sort, et le général qui vous adresse la parole, n'exigent qu'une seule chose : quelle que soit la situation à laquelle vous conduisent les événements, faites exactement votre devoir, et, dans les moments où seront mis à l'épreuve votre valeur et vos efforts, que les alliés, auprès de qui vous combattrez en frères, reconnaissent en vous les enfants de la patrie du Cid et de Fernand-Cortès !

« Soldats ! Vive la reine !

» FERNANDO DE NORZAGARAY. »

« Avant de s'embarquer pour la Cochinchine, ajoute la *Espana*, les troupes ont entendu la messe dans l'église de Notre-Dame-du-Rosaire, de Santo-Domingo. Cette messe a été dite par le révérend Francisco Gaenza, religieux dominicain, qui fait partie de l'expédition.

« La première partie de l'expédition a été embar-

président au repas des funérailles de son père.

Puis, toujours avec la même fierté, ils s'en alla courageusement à la ville régler les affaires de la succession.

Là, une dernière épreuve attendait Dimitri.

En vendant tout, il ne restait pas même de quoi payer les dettes paternelles.

Le jeune Bessarabien eut pu, cependant, conserver la ferme du bonheur, elle représentait la dot de sa mère.

Mais il ne voulut pas entendre parler de cette oreille-là. L'honneur de son père avant tout, l'honneur de son nom.

« C'est un héritage dont je me contenterai, dit-il.

Et la ferme fut mise aux enchères.

Celui qui l'acheta, ce fut Yvan Goronetz.

Dimitri courba la tête sous ce dernier coup, et ce fut la mort dans l'âme qu'il s'en revint vers la Lande au diable.

Elle lui restait, personne n'en ayant voulu.

Sur la lisière de ce patrimoine dérisoire, s'élevait une méchante bicoque en bois, couverte en chaume, que Mathews avait fait construire pour abriter ses défricheurs durant leurs repas, ou bien lorsqu'il survenait un orage.

C'est là désormais le seul abri de Dimitri Kew.

En arrivant aux bords de la mesure, le jeune homme

qu coast le bateau à vapeur français *Durance*, et la seconde sur la *Dordogne*.

» Le commandant en chef de l'expédition est le colonel Bernardo Ruiz de Lozarote. Les troupes emportent avec elles leurs tentes de campagne. »

#### FAITS DIVERS.

Une lettre de Smyrne du 24 octobre, adressée à la *Presse d'Orient*, raconte ainsi l'événement arrivé à la frégate à vapeur *Curaçao*, à bord de laquelle se trouvait lord Stratford de Redcliffe :

« Un double accident de mer a signalé l'arrivée de lord Stratford de Redcliffe à Smyrne.

« La frégate à vapeur *Curaçao*, à bord de laquelle S. S. a pris passage, s'engageait dans la rade extérieure au moment où en sortait un bâtiment à voiles autrichien se rendant à Trieste avec un chargement de valonée. Le *Curaçao* est tombé ou ne sait comment, sur ce navire, a emporté son beaupré, l'a dématé de son mât de misaine et a défoncé son avant. En se dégageant, la frégate anglaise a donné sur les bancs de sable de l'Hermus et s'y est échouée ; elle y est encore en ce moment.

« Avis de ce sinistre ayant été transmis à Smyrne, M. le consul d'Angleterre s'est rendu auprès du contre-amiral Clavard, commandant de l'escadre française du Levant, pour le prier d'envoyer des secours au *Curaçao*. L'amiral a mis la plus grande courtoisie dans sa réponse ; sans perdre un instant, l'*Eclaireur* s'est mis en route.

« Quant au bâtiment autrichien, qui courait d'assez grands dangers, il a été rencontré par l'*Egitto*, de la compagnie du Lloyd, venant d'Alexandrie, qui l'a remorqué dans le port.

« Après avoir renfloué le *Curaçao*, l'*Eclaireur* se rendra au Pirée. »

— Dans le dernier numéro du *Journal d'Agriculture pratique*, M. le docteur Jules Goyot donne les détails qui suivent sur l'emploi du fumier dans les vignes.

« J'ai constaté, pendant plusieurs années, 1845, 1846 et 1847, sur le chasselas, le gamay et le pinon, que des ceps à souche basse, entretenus en bon état de végétation par un kilogramme de fumier de ferme par an, placés à côté d'autres ceps semblables, laissés sans fumure, ont constamment donné non-seulement des fruits plus beaux et plus savoureux à la dégustation, mais plus riches en sucre de un degré et un demi au gleucomètre. Cette expérience est simple et facile à instituer ; aussi j'invite les viticulteurs à la répéter, et j'espère qu'avant peu d'années leur témoignage aura dissipé toute espèce de doute sur le bon effet des fumures directes appliquées à la vigne.

« Je pourrais borner ma réponse à l'expression de ce fait ; mais la question est si grave, qu'on ne saurait la considérer par trop de côtés : en 1846, dans l'intérêt d'une maison de commerce de Champagne, j'examinai la valeur relative du jus des raisins provenant de différents propriétaires ayant passé marché à livrer. L'un de ces propriétaires, viticulteur très-soigneux et très-intelligent, habitant près Epernay, où il possédait une grande étendue de vignes qu'il fumait beaucoup, était soupçonné, par suite de l'opinion commune, d'augmenter ainsi ses produits aux dépens de la qualité ; ses vignes étaient d'une propreté parfaite, bien aérées relativement aux autres vignes ; les grappes étaient plus développées et leurs grains plus gros ; ces deux

se laissa tomber sur une pierre, et comme l'an passé son père à la même place, il murmura :

— Maintenant me voici seul !

Comme à la même époque encore, le vieil Ostap s'avauça, et mettant un genou devant son jeune maître, il répondit :

— Vous m'oubliez, maître !... On ne m'a pas vendu, moi, je vous appartiens toujours, et je ne vous quitterai jamais !

« Au moment même où Dimitri serrait avec une reconnaissante émotion les deux mains du vieux serviteur ; quelque chose comme une caresse passa sur l'épaule de l'orphelin ; quelque chose comme un baiser lui fit chaud à la joue.

Il se retourna vivement.

C'était Bijou.

Les lèvres souriantes, les yeux pleins de tendresse, le cheval aussi semblait dire :

— Eh bien... maître ! et moi ?

(La suite au prochain numéro.)

M. SICARD, chirurgien-dentiste à Tours, rue Royale, 4, rappelle à sa clientèle qu'il est à Saumur, le 15 de chaque mois régulièrement. (555)

dernières conditions confirmaient les soupçons : à la livraison, ses jus offraient une densité de 1,125, densité la plus élevée du terroir et de l'année. Un autre propriétaire, très-scrupuleux et très-timoré à l'endroit du fumier, n'apportait à ses vignes que de la terre de la montagne pour tout amendement, mais cette terre était grasse et il en apportait en abondance, de telle sorte que la végétation de son clos était luxuriante et la densité de son jus ne s'élevait qu'à 1,116, densité inférieure à la moyenne du pays.

« On peut donc abaisser la qualité des vins, en provoquant un excès de végétation dans des vignes trop serrées et privées d'air et d'insolation, aussi bien par des terrages que par des composts ou des fumiers ; mais s'il ne s'agit que d'entretenir une végétation suffisante et normale, on élève la qualité des vins par les fumiers aussi bien que par les composts et les terrages.

« S'il est vrai que l'emploi judicieux des fumiers est incapable d'altérer la saveur et le goût des raisins, s'il est vrai qu'il ne saurait faire descendre d'un degré la valeur de leur jus, mesurée au gleucomètre, à quoi donc peut tenir la transformation et l'abaissement de la qualité des vins de certains crus ? Ils tiennent, comme je l'ai observé et comme je l'ai dit, aux ceps trop rapprochés, aux provignages trop considérables, relativement aux vieilles souches respectées, aux reconchages et, par-dessus tout, au changement de cépages.

#### COMPAGNIE UNIVERSELLE du CANAL MARITIME DE SUEZ.

FONDÉE PAR DÉCRET DE S. A. LE VICE-ROI D'EGYPTE.

Conditions de la souscription :

« Le versement à effectuer en souscrivant est de 50 francs par action.

« Le second versement de 150 francs par action devra être effectué après la publication de l'avis de répartition.

« Pendant la durée des travaux, et à partir de la remise des titres provisoires, les sommes versées jouiront d'un intérêt de 5 % l'an.

Aucun autre appel de fonds n'aura lieu avant deux ans.

La souscription générale sera centralisée à Paris. Un comité opérera la répartition au prorata des souscriptions totalisées sans distinction de nationalité.

La souscription, ouverte le 5 novembre, sera close le 30 du même mois.

Les souscriptions sont reçues :

A PARIS, DANS LES BUREAUX DE LA COMPAGNIE,  
Place Vendôme, 16 ;

DANS LES DÉPARTEMENTS ET A L'ÉTRANGER,  
Chez MM. les Banquiers et Correspondants de la  
Compagnie. (547)

#### CHRONIQUE LOCALE.

Dimanche prochain, à la messe de la Visitation qui commencera à dix heures, la Société philharmonique chantera différents morceaux de musique.

Le Tribunal correctionnel de Saumur vient de condamner à quinze mois de prison deux femmes qui faisaient métier de livrer à la prostitution des jeunes filles mineures, et de commettre les actes les plus honteux de la débauche poussée jusqu'à ses plus extrêmes limites.

Des vols nombreux ont eu lieu, depuis quelques jours, à Saumur.

M. Boileau, maître d'hôtel, place Saint-Nicolas, a été volé de 1,500 francs en or, dans la nuit du 7 courant. M. le commissaire de police, averti dans la nuit qui a suivi le vol, s'est empressé de se livrer à des recherches et bientôt il a trouvé la majeure partie de la somme soustraite, que le voleur avait cachée ; ce malfaiteur a été mis immédiatement entre les mains de la justice.

Le sieur Donnet, de la Montée-du-Château, à Saumur, était, dans la nuit du 31 octobre dernier au 1<sup>er</sup> novembre courant, victime d'un vol de plus de 900 francs en argent et or, de linge et habillements ; la police a également pu retrouver une partie de la somme volée, avec de nombreuses pièces de conviction. L'auteur de ce vol audacieux, commis avec escalade et effraction, est aussi entre les mains de la justice.

Le sieur Bécotte, aubergiste à Saumur, a été volé, depuis peu, d'une grande partie de son linge ; le prévenu de ce vol et de plusieurs autres est arrêté.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. COBERT.

#### MÉTÉOROLOGIE.

Des observations météorologiques faites à Saumur, pendant le mois d'octobre 1858, font connaître que la plus grande chaleur s'est fait sentir les 1<sup>er</sup>, 14 et

17, le thermomètre centigrade étant monté à 19 degrés 8 dixièmes au-dessus de zéro; le minimum de température s'est fait remarquer le 31, le thermomètre étant descendu à 3 degrés 1 dixième au-dessus de zéro; la température moyenne du mois est + 13 degrés 755.

L'aspect du ciel, observé trois fois par jour, a été clair 22 fois, nuageux 46, et couvert 25; total 93.

Pendant le mois, il y a eu 12 jours de beau temps, et 1 jour de très-beau temps; il n'y a eu que 7 jours de pluie qui ont donné 22 millimètres 8 dixièmes d'eau, ou 22 litres 8 décilitres par chaque mètre carré de la surface du sol.

Le vent, observé deux fois par jour, a été nord 5 fois; nord-est 12; est-nord-est 2; est 7; est-sud-est 2; sud 7; sud-sud-ouest 2; sud-ouest 11; ouest-sud-ouest 1; ouest 7; ouest-nord-ouest 2; et nord-ouest 4; total 62.

Vent moyen 6, vent fort 3, gelée blanche 1, brouillard 5, brume, 2, et halo 1.

La comète a continué à paraître pendant le mois d'octobre; le 3, à sept heures et demie du soir, on la voyait vers le nord-ouest, à peu près à 20 degrés au-dessus de l'horizon; sa queue dirigée obliquement en haut vers le nord, était un peu courbée et elle avait environ 20 degrés de longueur sur 2 de largeur. Le 6, à huit heures du soir, la comète n'était guère qu'à 4 ou 5 degrés au-dessus de l'horizon, et sa queue avait alors sa plus grande longueur, c'est-à-dire 28 à 30 degrés. Enfin, le 14, à 6 heures 15 minutes du soir, elle était à l'ouest, à environ 30 degrés au-dessus de l'horizon, mais sa queue n'avait guère que 3 à 4 degrés de longueur et était tournée obliquement en haut et à gauche, c'est-à-dire vers le sud.

Les eaux de la Loire étaient au niveau de l'étiage, c'est-à-dire à zéro à l'échelle du pont Cessart, le 3 octobre; elles marquaient 6 centimètres au-dessus de l'étiage, le 8; 10 c., le 16 et le 19; et 16 c., le 23 et le 28.

Saumur, le 10 novembre 1858.

LOUIS RAIMBAULT, vétérinaire.

Nous continuons à citer un nouvel extrait du rapport des certificats sur le rétablissement de la

santé parfaite, sans médecine, ni purges, ni frisks, par la délicieuse farine de santé DU BARRY, de Londres, qui économise en remèdes 50 fois son prix, pour les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorroïdes, vents; tout désordre de l'estomac, du bas-ventre, des poumons, des nerfs et du foie; acidité, pituite, nausées, vomissements après repas et en grossesse, douleurs, aigreurs, diarrhée, crampes, spasmes, insomnies, toux, asthme, phthisie, dartres, éruptions, mélancolie, épuisement, déperissement, manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

CERTIFICATS: N° 47,816: M<sup>me</sup> Swankhuizen, d'Amsterdam, d'une conomption pour laquelle les médecins avaient déclaré avoir épuisé toutes les ressources de leur art. — N° 42,817: M<sup>me</sup> Porter, de 13 ans d'indigestions, toux et faiblesse générale et excessive dans le système musculaire et nerveux. — N° 43,181: M. le docteur Dixon, d'indigestions terribles, avec gonflement et douleurs d'estomac. — N° 42,618: M. John Vass, de constipations et d'un déplorable état de faiblesse, de flatuosité, douleurs dans les reins et dans la poitrine, gonflement de l'estomac. — N° 44,801: M. Harrison, d'une ulcération d'estomac qui le faisait rejeter tous ses aliments et remèdes et lui avait ôté tout espoir de vie.

Cette farine est vendue, par tous les épiciers et pharmaciens, en boîte de fer blanc, de 1/2 k. à 4 fr., 1 k. 7 fr., 2 1/2 k. 16 fr., 6 k. 32 fr.; en qualité double, 1/2 k. 8 fr., 1 k. 14 fr., 2 1/2 k. 32 fr., 5 k. 58 fr. Les 5 et 6 k. s'expédient franco. — Dépôt à Saumur, chez M. A. PIRE fils, droguiste. (556)

#### BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 5 au 11 novembre.

La Bourse a bien changé d'allures depuis huit jours. La liquidation d'octobre avait arrêté le mouvement ascensionnel, qui vient de renaitre avec une grande vivacité. Les vendeurs se sont convaincus de leur impuissance, après avoir vainement essayé, pendant un mois, de faire tomber la rente au-dessous de 75 fr. Aussi la spéculation, sollicitée d'ailleurs par l'approche du coupon, qui établit la rente à un prix très-avantageux, s'est-elle retournée à la hausse. Le gros du public, c'est-à-dire les petits capitaux, qui sont restés un peu à l'écart jus-

qu'à présent, se déterminent à leur tour à entrer dans le mouvement.

Ils avaient laissé la lutte se circonscire entre les puissances financières, et comptaient sur une réaction plus forte; mais aujourd'hui qu'elle semble épuisée, ils ne sauraient se refuser plus longtemps à entrer dans les valeurs. C'est alors seulement, lorsque l'initiative de la spéculation ne sera plus l'unique moteur du marché, lorsque l'argent de placement arrivera sur la rente et sur les actions, que la hausse fera des progrès irrésistibles, et que les baissiers seront obligés de céder eux-mêmes à une force qu'ils seraient impuissants à maîtriser.

La rente 5% a monté de plus de 1 fr sur les cours de la liquidation. Aujourd'hui elle s'est élevée jusqu'à 74-15 et a fermé à 74-10. La rente 4 1/2 reste immobile à 96. La Banque, le Crédit foncier, les Obligations foncières se maintiennent, avec une tendance prononcée à la hausse. La fermeté constante de ces valeurs est une présomption en faveur des bonnes dispositions du capital de placement. Les actions des chemins de fer ont suivi les progrès de la rente et sont également fort recherchées. On négocie l'Orléans à 4385, le Nord ancien à 995 95, le Nord nouveau à 842 50, l'Est à 712-50, le Lyon à 880, l'Ouest à 620, les chemins Autrichiens à 657-50.

La compagnie de la ligne d'Italie vient de reprendre l'apose de sa voie entre Bouveret et Martigny. Le conseil fédéral a autorisé la pose de la voie et l'écartement fédéral qui est de 1 mètre 453 millimètres, l'examen des machines et du matériel roulant de la compagnie, ayant démontré qu'il peut sans aucun inconvénient circuler sur les chemins Suisses. Les travaux de la deuxième section comprise entre Martigny et Sion sont poussés avec activité.

Le marché industriel est fort calme. Il y a cependant un peu de mouvement depuis quelques jours sur les actions de la Caisse centrale de l'industrie, qui ont monté successivement à 100 et 112 50, ainsi que les Docks. Les représentants des actionnaires demandent une enquête administrative, pour déterminer la valeur du fonds social qu'ils estiment de 16 à 18 millions. A. DUPONT.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

#### BOURSE DU 11 NOVEMBRE.

5 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 75 90.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 96 25.

#### BOURSE DU 12 NOVEMBRE.

5 p. 0/0 hausse 35 cent. — Ferme à 74 25.

4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Ferme à 96 30.

P. GODET, propriétaire-gérant.

#### Tribunal de Commerce de Saumur.

##### FAILLITE LEGEAY.

Les créanciers de la faillite du sieur Legeay, marchand cordonnier aux Rosiers, sont invités, conformément à l'article 462 du Code de commerce, à se trouver le dix-neuf novembre, midi, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic définitif.

Le Greffier du Tribunal,  
E. CORNILLEAU.

(557)

#### A VENDRE

##### AUX ENCHÈRES,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BEDON, notaire au Rosiers,  
Le dimanche 21 novembre 1858, à midi,  
UNE MAISON.

Située au Bout-des-Voies, commune de Saint-Clément des-Lévées.

Avec 33 ares environ de terre labourable affectée d'arbres fruitiers et de vignes, y tenant, clos de haies et fossés.

Cette maison se compose de deux chambres à feu, greniers au-dessus, écurie et toit à porcs.

Le tout joint au levant Pierre Manpoint, au midi M<sup>me</sup> Ponneau, au couchant M. Guédier, et au nord le chemin du Bout-des-Voies.

Elle est actuellement occupée par M<sup>me</sup> veuve Girard.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> BEDON, notaire aux Rosiers.

#### A VENDRE

##### PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur,  
Le dimanche 12 décembre 1858, à midi,  
LES BIENS

##### Ci-après,

Appartenant aux Hospices de Saumur.

##### Commune de Chacé.

1° Un pré, nommé le Pré-aux-Gats, contenant 42 ares 37 centiares, situé

dans la prairie de Varrains, commune de Chacé, porté sous le n° 396 de la section A du plan cadastral, joignant au nord MM. Seigneur et Rebeilleau, à l'est M. Guéris, au sud les représentants de M. de Montreuil et M. Duveau, et à l'ouest M. Mesnet. — Mise à prix ..... 2,195 fr. 65 c.

##### Commune de Bagneux.

2° Une pièce de pré, située à la prairie de la Roche, commune de Bagneux, portée sous le n° 664 de la section B du plan cadastral, contenant 37 ares 5 centiares, joignant au nord et au midi le Thouet, à l'ouest M<sup>me</sup> Desmé. — Mise à prix. 1,204 fr. » c.

##### Commune de Saumur.

3° Un morceau de pré, nommé le Pré-Pinguet, commune de Saumur, porté sous le n° 133 de la section F du plan cadastral, contenant 24 ares 60 centiares, joignant d'un côté le Thouet, d'autre côté les héritiers Herbault, d'un bout les représentants de M. Rogeron, d'Angers.

Mise à prix ..... 700 fr. » c.

4° Un morceau de pré, situé au même lieu, également nommé le Pré-Pinguet, porté sous le n° 146 de la même section, contenant 1 hectare 29 ares 20 centiares, joignant d'un côté le Thouet, d'autre côté un ancien passage de la Prairie-Pinguet, d'un bout M. Mesnet, et d'autre bout les représentants de M. Rogeron, d'Angers. — Mise à prix. 4,901 fr. 60 c.

5° Un morceau de pré, près le Pont-Fouchard, nommé la Mare-Maillet, porté sous le n° 91 de la même section, contenant 36 ares 45 centiares, joignant d'un côté MM. Girard et Pasquier, d'autre côté M. Girard. — Mise à prix ..... 1,282 fr. 80 c.

6° Le Pré-aux-Clercs, situé à environ soixante mètres du Pont-Fouchard, porté sous les n° 1146 et 1147 de la section H du plan cadastral.

Ce pré, divisé en cinq lots, savoir:

1° LOT. — Contenant 8 ares 7 centiares, joignant d'un côté la rue de Nantilly au Pont-Fouchard, d'autre

côté le prolongement projeté de la rue Verte, allant du Champ-de-Foire à la Levée, ayant une largeur de 40 mètres 80 centimètres sur la rue Verte. — Mise à prix: 410 fr. 76 c. (282 fr. 22 c. les 550 mètres).

2° LOT. — Contenant 12 ares, joignant d'un côté la rue de Nantilly au Pont-Fouchard, d'autres côtés le premier lot, la Levée et le prolongement projeté de la rue Verte, ayant une largeur de 54 mètres 70 centimètres sur la rue Verte. — Mise à prix 610 fr. 80 c.

3° LOT. — Contenant 8 ares 58 centiares, joignant d'un côté M. Vinsonneau, d'autres côtés le quatrième lot et le prolongement projeté de la rue Verte, ayant une largeur de 44 mètres 80 centimètres sur la rue Verte. — Mise à prix ..... 436 fr. 72 c.

4° LOT. — Contenant 10 ares, joignant d'un côté M. Vinsonneau, et d'autres côtés les troisième et cinquième lots et le prolongement projeté de la rue Verte, ayant une largeur de 30 mètres sur cette rue.

Mise à prix ..... 509 fr. » c.

5° LOT. — Contenant 12 ares 95 centiares; joignant d'un côté M. Vinsonneau et autres, d'autres côtés la levée de Nantilly, le quatrième lot et le prolongement projeté de la rue Verte, ayant une largeur de 26 mètres 70 centimètres sur cette rue.

Mise à prix ..... 659 fr. 15 c.

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

##### Par Adjudication,

##### A TITRE DE LICITATION,

Le dimanche 28 novembre 1858, midi,  
En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire.

UNE MAISON,  
Située à Saumur, rue de Fenet, n° 95, sur la mise à prix de . . . 700 fr.

S'adresser à M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, pour prendre connaissance du cahier de charges. (560)

Etude de M<sup>e</sup> ARMAND SIMON, huissier à Saumur.

#### VENTE MOBILIÈRE

##### Par autorité de Justice.

Le dimanche 21 novembre 1858, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, au domicile du sieur OSSANT-LEBRETON, marchand de bois, au canton de Briacé, commune de St-Lambert-des-Lévées, près le Chapeau, il sera, par le ministère dudit M<sup>e</sup> SIMON, huissier à Saumur, procédé à la vente aux enchères et au comptant de divers objets mobiliers et marchandises, consistant en: Meubles meublants, charrettes, diable, tombereaux, bois de chauffage, collets, cent cinquante pieds d'arbres, essences de chêne, ormeau, frêne, cerisier, marronnier, noyer, etc. (561)

Décision ministérielle du 4 novembre 1858.

##### 15<sup>e</sup> DIVISION MILITAIRE.

#### ADJUDICATION

##### des

Travaux Militaires de la Chefferie de Saumur.

##### ARTICLE 1<sup>er</sup>.

Les travaux du service du Génie seront adjugés publiquement, sur soumissions cachetées, le 10 décembre 1858, à une heure du soir, à la mairie de Saumur. La séance d'adjudication sera tenue par le Maire, par le chef du Génie, et par le Sous-Intendant militaire.

##### ARTICLE 2.

Nul n'est admis à faire des soumissions:

1° S'il ne produit un acte de naissance constatant qu'il est Français, ou si, étant étranger, mais légalement domicilié en France, il n'est pourvu d'une autorisation délivrée par le ministre de la guerre;

2° S'il ne justifie de sa moralité et de sa solvabilité par un certificat du maire de la commune où il est domicilié; ce certificat doit faire connaître,

en outre, le montant des fonds que le soumissionnaire peut affecter au service de l'entreprise;

3° S'il ne présente une caution personnelle pourvue d'un semblable certificat et produisant, de plus, un acte sur papier timbré par lequel elle s'engage solidairement avec le soumissionnaire. (Le modèle de cet acte se trouve au bureau du Génie);

4° Enfin, s'il n'a obtenu du chef du Génie, ou du Directeur des fortifications, un certificat attestant qu'il possède une instruction, une expérience, et une capacité suffisantes pour bien faire exécuter les travaux, et qu'à ce titre il est admis comme candidat.

**ARTICLE 3.**

Chaque candidat doit préparer, pour le jour de l'adjudication, deux plis cachetés et numérotés portant son nom sur l'enveloppe.

Le n° 1<sup>er</sup> contient les différentes pièces mentionnées à l'article qui précède.

Le n° 2 renferme seulement la soumission, laquelle doit être faite sur papier timbré, et conforme au modèle qu'on trouvera au bureau du Génie.

**ARTICLE 4.**

La durée du marché est fixée à 3 ou 6 années, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1859.

**ARTICLE 5.**

Le montant total des fonds dont le soumissionnaire et sa caution réunis doivent pouvoir disposer pour faire face aux besoins courants de l'entreprise et aux avances concernant les travaux, est fixé à la somme de trois mille francs au moins.

**ARTICLE 6.**

L'adjudicataire est tenu de fournir en garantie de son entreprise, outre une caution personnelle, un cautionnement matériel de la valeur de six mille francs.

**ARTICLE 7.**

Les frais d'adjudication, de timbre, d'enregistrement et autres, à la charge de l'entrepreneur, peuvent être évalués approximativement à la somme de quatre cents francs.

**ARTICLE 8.**

Le territoire de la chefferie de Saumur comprend les arrondissements de Saumur et de Baugé.

**ARTICLE 9.**

Les prix et conditions du marché s'étendront à tous les ouvrages militaires qui pourront être ordonnés, non-seulement dans la place de Saumur, mais encore dans tous les lieux qui dépendent du territoire de la chefferie.

**ARTICLE 10.**

Les amateurs pourront prendre connaissance des conditions du devis et du bordereau des prix dans les bureaux du Génie, rue de la Petite-Bilange, n° 12, tous les jours, de 9 heures du matin à 4 heures du soir, excepté les jours fériés.

A Saumur, le 9 novembre 1858.

Le Sous-Intendant militaire,

(562)

Brou.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur,

Le dimanche 28 novembre 1858, à l'heure de midi,

Sur la mise à prix de 15.000 francs,

**UNE MAISON NEUVE,**

Située à Saumur, rue Courcouronne, n° 8,

Appartenant à M. Legoin, plâtrier, consistant en: 12 chambres à cheminée, cabinets, greniers, cave, cour et pompe, et joignant au nord la maison de M. Tailbonis. (544)

**A VENDRE**

Au-dessous du denier trente.

Petite MAISON DE CAMPAGNE, avec JARDIN, VERGER, et PIÈCE D'EAU, et deux FERMES, dans un seul tenant, formant parc, traversé par une petite rivière,

Contenant 45 hectares 60 ares. Revenu net 1,200 fr. — Pêche et chasse agréables.

S'adresser, à Saumur, à M. LEPINGLEUX, fondeur-plombier, place de la Bilange. (543)

Etudes de M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur, et de M<sup>e</sup> CHEDEAU, notaire à Saint-Clément.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties de telles contenances qu'on désirera,

**LES FERMES**

DU PIN ET DE LA PLAISE, Situées commune de St-Clément, Exploitées par les sieurs Battais et Poisdor.

S'adresser, pour traiter, à M. PATOUILLE, expert aux Rosiers. (542)

**A VENDRE**

Une MAISON (Café-Saumurois), sise rue Saint-Nicolas, n° 3. S'adresser à M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire.

**A VENDRE**

1<sup>o</sup> Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2<sup>o</sup> Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

**A Céder**

UN FONDS DE FERBLANTERIE, Situé à Saumur, rue Royale. S'adresser à M. COTELLE. (483)

**DÉPOT**

DE PATÉS AUX FOIES GRAS DE STRASBOURG DE CHEZ HENRY,

ET AUTRES COMESTIBLES, Hôtel de Londres, à Saumur.

On demande UN APPRENTI QUINCAILLER. S'adresser au bureau du Journal.



**TOPIQUE PORTUGAIS**

de C. ROUXEL.

3, rue du Puits-Blancs-Manteaux, à Paris.



LE COURONNEMENT et les BLESSURES PAR HARNAIS arrêtent souvent le travail des animaux domestiques et leur font perdre leur valeur.

LE TOPIQUE PORTUGAIS, médicament thérapeutique d'une efficacité reconnue, remédie à ces inconvénients. — Il guérit en deux ou trois jours et fait REPARAÎTRE LE POIL A LA PLACE BLESSÉE OU MALADE. — Il agit avec non moins d'empire sur les MOUTONS malades du PIÉTAÏN et sur les BOEUFs et VACHES affligés de la LIMACE.

LE TOPIQUE PORTUGAIS est le SEUL SANS CONCURRENCE.

Dépôt: chez MM. les pharmaciens, à Saumur.

(512)

**3 F. PHILOPODE. 3 F.**

Cette composition nouvelle, inventée par ELIE MATHIEU, chimiste breveté, guérit les **CORS AUX PIEDS** en une minute, sans douleur et sans danger. — Il suffit d'envoyer pour 3 f. de timbres-poste ou un mandat à M. ELIE MATHIEU, chimiste à Lons-le-Saulnier (Jura), pour recevoir le PHILOPODE franco par le retour du courrier. (341)

AVIS. — L'extrême réserve avec laquelle l'Académie de médecine accorde son approbation aux nouveaux médicaments qui lui sont présentés n'en devient que plus significative pour ceux qui l'obtiennent.

Mais, pour que médecins et malades retirent de leur emploi les avantages qu'ils ont le droit d'en attendre, ils devront toujours s'assurer que le médicament porte bien le cachet et la signature de son inventeur. Cette précaution est le seul moyen de se garantir des contrefaçons, qui non-seulement discréditent un bon produit, mais sont le plus souvent nuisibles à la santé.



Chaque produit est accompagné d'une instruction indiquant la manière d'en faire usage.

**POUDRE PURGATIVE DE ROGÉ**

Pour préparer soi-même la Limonade purgative au citrate de magnésie.

Approbation de l'Académie impériale de Médecine.

Médaille à l'Exposition nationale de 1849.

Médaille à l'Exposition universelle de 1855.

Cette limonade est un purgatif doux, sûr et agréable, adopté par la plupart des médecins et dont l'usage est populaire.

**Huile de Foie de Morue de Berthé**

Approbation de l'Académie impériale de Médecine.

Mention honorable à l'Exposition universelle de 1855.

L'Académie a constaté la bonté des procédés particuliers au moyen desquels M. Berthé obtient une huile brune d'une pureté irréprochable; d'après M. le professeur Trouseau, l'huile brune est la seule efficace dans le traitement des affections rachitiques, tuberculeuses et scrofuleuses.

**PILULES DE VALLET**

Approbation de l'Académie impériale de Médecine.

Ces pilules au carbonate ferreux inaltérable jouissent d'une grande vogue pour la guérison des pâles couleurs, des pertes blanches, et pour fortifier les tempéraments faibles ou lymphatiques.

**Pastilles et Poudre du D<sup>r</sup> Belloc**

Approbation de l'Académie impériale de Médecine.

Ces préparations de charbon végétal médicinal guérissent les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins, les migraines et les pesanteurs d'estomac provenant de mauvaises digestions, font renaître l'appétit, et rétablissent la liberté du ventre en détruisant la constipation.

**SEMOULE MOURIÉS**

AU PROTÉINO-PHOSPHATE-CALCIQUE.

Approbation de l'Académie impériale de Médecine.

Médaille de l'Institut de France.

Médaille à l'Exposition universelle de 1855.

Ce nouvel aliment facilite la dentition et prévient certaines maladies qui atteignent les enfants pendant leur croissance, particulièrement les difformités.

Il convient aussi aux femmes enceintes, aux nourrices et aux convalescents.

Dépôts dans les pharmacies de MM. MÉNIÈRE, à Angers; MOUSSU, à Beaufort, GUY, à Chalonnes-sur-Loire; HOSSARD, à Châteauenfant-sur-Sarthe; BONTEMPS, à Cholet; PELTIER, à Doué-la-Fontaine; DAMICOURT, à Saumur; MAUSSON, à Saint-Florent-le-Vieil.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

**HYGIÈNE DE LA TOILETTE. — VINAIGRE ORIENTAL**

De Ed. PINAUD. — Prix du flacon: 1 fr. 50.

Le Vinaigre Oriental est un délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre, et très-recherché pour la suavité de son parfum SANITAIRE et RAFRAÎCHISSANT, très en usage dans les pays orientaux, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Il raffermi les chairs, rend la souplesse et la vigueur aux membres épuisés par le travail, ou après une nuit de bal et de voyage. — Particulièrement recommandé aux personnes qui fréquentent les spectacles, les concerts et les lieux où l'air est naturellement vicié par l'agglomération de beaucoup de monde.

Dépôt, à Saumur, chez M. BALZEAU-PLISSON, coiffeur-parfumeur.

Articles recommandés de la maison de Ed. PINAUD: Savon au suc de Laitne, plus doux à la peau que la pâte d'amande la plus fine. — Pommade aux Violettes de Parme, Moëlle de bœuf au Quinquina, Parfums pour le mouchoir, Essence de Violette de Parme, Délice des boudoirs et Nard celtique. (520)

Fu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,